



DEPARTEMENT DE  
MEURTHE-ET-MOSELLE  
ASSOCIATION FONCIERE  
D'AMENAGEMENT FONCIER  
DE CLAYEURES

PREF  
BUREAU  
DE L'ASSOCIATION FONCIERE



N°: 04/2023

Séance du : 13/10/2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize octobre, à neuf heures, les membres du Bureau de l'Association Foncière, régulièrement convoqués en date du vingt-huit septembre deux mille vingt-trois, se sont réunis à la Mairie de Clayeures, sous la présidence de Monsieur Vincent COLLARD.

**OBJET :**

- 1 – Validation du procès-verbal de la réunion du 25/08/2023
- 2 – Approbation du compte administratif 2022
- 3 – Approbation du compte de gestion 2022
- 4 – Affectation des résultats

### 1 – Validation du procès-verbal de la réunion du 25/08/2023

Le Président fait lecture du procès-verbal de la réunion du Bureau du 25/08/2023 dont une copie a été adressée à chaque membre en annexe de la convocation.

Aucune observation n'étant formulée, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**CONTRE : 0    ABSTENTION : 0    POUR : 8    VOTE A L'UNANIMITE**

### 2 – Approbation du compte administratif 2022

Le Président rappelle qu'aucune dépense ni aucune recette n'ont été effectuées durant l'année 2022, par conséquent la réalisation budgétaire est nulle.

De ce fait, le compte administratif établi par le Bureau ne présente aucun mouvement en dépenses et en recettes, il est égal à 0 (zéro).

Le Bureau :

- Adopte le compte administratif 2022 dont la réalisation budgétaire est nulle.

**CONTRE : 0    ABSTENTION : 0    POUR : 8    VOTE A L'UNANIMITE**

### 3 – Approbation du compte de gestion 2022

Le compte de gestion édité par la Trésorerie de Lunéville est en totale correspondance avec le compte administratif de l'Association Foncière puisqu'il n'affiche aucune dépense ni aucune recette.

Le Bureau :

- Adopte le compte de gestion établi par la Trésorerie.

**CONTRE : 0    ABSTENTION : 0    POUR : 8    VOTE A L'UNANIMITE**

#### 4 - Affectation des résultats

Constatant aucun reste à réaliser en 2022, ni aucun report pour 2023, le Président propose aux membres du Bureau d'adopter une affectation des résultats égale à zéro (0) pour le nouvel exercice 2023.

Le Bureau :

- Prend acte de l'absence de mouvements budgétaires en dépenses et recettes en 2022 ;
- Adopte l'absence d'affectation des résultats sur le budget 2023.

**CONTRE : 0    ABSTENTION : 0    POUR : 8    VOTE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré les 13/10/2023

Délibéré par le Bureau,

Au registre sont portées les signatures  
Pour copie conforme  
Le Président de l'Association Foncière,



Vincent COLLARD

Nombre de membres en exercice	10
Présents	8
Procuration	0
Nombre de votants	8
Suffrages exprimés	8

Caractère exécutoire du présent acte :

*Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.*

*Transmission au Représentant de l'Etat*

*Le 17/10/2023*



Signature du Président